



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 juillet 2012
Français
Original : espagnol

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2012

11-14 septembre 2012

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

Résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

Résumé

Le présent résumé régional de l'examen à mi-parcours du programme de pays de la République bolivarienne du Venezuela (2011) a été établi en application de la décision 1995/8 du Conseil d'administration. Celui-ci est invité à formuler des observations sur ce résumé et à fournir des directives au secrétariat.

* E/ICEF/2012/15.



Introduction

1. En 2011, la région de l'Amérique latine a procédé à l'examen à mi-parcours du programme de coopération de la République bolivarienne du Venezuela, qui est résumé dans le présent rapport. Cet examen a fourni l'occasion à l'UNICEF et à ses homologues nationaux de dresser le bilan de la situation des enfants et des adolescents, de réfléchir sur les résultats et les objectifs du programme et de tirer les leçons de l'expérience pour orienter la future programmation, en se servant des résultats du plan stratégique à moyen terme et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Examen à mi-parcours

République bolivarienne du Venezuela

Introduction

2. L'examen à mi-parcours du programme de pays pour la période 2009-2013 a débuté en février 2011 et s'est achevé en mars 2012. Il a été effectué en coordination avec le Ministère du pouvoir populaire de la planification et des finances et le Ministère du pouvoir populaire des relations extérieures. Il a donné lieu à 11 réunions bilatérales de consultation et d'examen avec les partenaires du Gouvernement national, les gouvernements locaux, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les médias, pendant lesquelles les participants ont fait le point sur les résultats et les enseignements du programme pour la période 2009-2011 et conclu des accords de coopération, dans le cadre du programme, pour la période 2012-2013. À la demande des deux ministères susmentionnés, le document contenant les accords issus de l'examen à mi-parcours ne fait état que de l'examen du programme et des accords conclus entre les administrations nationales concernées et l'UNICEF.

Informations à jour sur la situation des enfants, des adolescents et des femmes

3. Selon les chiffres officiels que le Gouvernement national a publiés en 2010 dans son deuxième rapport sur les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et selon les informations qu'il a fournies à l'occasion de l'examen périodique universel de 2011, il y a eu une évolution positive en ce qui concerne la garantie des droits de l'homme, en particulier des enfants et des adolescents, et la réalisation de presque tous les OMD. Le pays a atteint l'objectif 1 (Élimination de la pauvreté extrême et de la faim), et le but de l'objectif 7 concernant l'accès à l'eau potable et à un assainissement de base en 2007. Les objectifs concernant l'universalisation de l'enseignement primaire, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme sont en voie d'être atteints en 2015.

4. Cela étant, le rapport et les informations susmentionnés et d'autres sources officielles¹ font état de difficultés dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence, en ce qui concerne spécialement la mortalité néonatale, la grossesse chez les adolescentes, la mortalité maternelle, le VIH/sida et la violence envers les enfants et les adolescents, en particulier dans les cadres familial et communautaire.

5. S'il y a eu des progrès dans la production de statistiques et la création de moyens de diffusion de données, qui ont pour but d'améliorer le suivi de la réalisation des OMD et des droits de l'enfant, il faudrait néanmoins que les données soient davantage ventilées par catégorie infranationale et par groupe de population, et que des efforts plus grands soient faits pour qu'il y ait des données à jour sur le VIH/sida, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, l'allaitement maternel, la violence à l'égard des enfants et des adolescents, les entités publiques s'occupant de l'enfance, la grossesse chez les adolescentes, les adolescents en conflit avec la loi et l'enregistrement des naissances.

Progrès et principaux résultats à mi-parcours

6. Le programme de coopération du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avec le Venezuela se compose des deux modules suivants : a) plus de protection, moins de violence; b) plus de cohésion, moins de disparité. L'examen à mi-parcours a montré qu'il demeurerait pertinent quant aux thèmes, stratégies et accents particuliers sur certains points définis en 2009. Il est centré sur les politiques publiques et traite de deux thèmes clés : la prévention de la violence et la réduction des disparités.

7. **Plus de protection, moins de violence.** Avec l'aide du programme de l'UNICEF, le pays a renforcé son système statistique national au moyen d'études, d'enquêtes et de registres de données qui lui ont permis d'approfondir sa connaissance des questions concernant la protection de l'enfance. Le système national de protection des enfants est désormais plus à même d'exercer ses fonctions conformément aux normes internationales, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Loi organique pour la protection des enfants et des adolescents. L'UNICEF a contribué à la création du programme national de formation des juges, qui relève dans sa totalité de l'entité responsable en la matière, et la question du développement des adolescents est traitée par le Ministère du pouvoir populaire pour l'éducation au travers des programmes scolaires.

8. **Plus de cohésion, moins de disparité.** Le programme a appuyé l'incorporation, dans la politique éducative nationale, d'orientations favorisant l'égalité, un traitement décent, le respect de la diversité culturelle, le développement des adolescents et la formation à la gestion intégrale du risque. Les décideurs disposent d'informations à jour et de qualité pour assurer le suivi des OMD et des autres politiques nationales. Le pays évalue actuellement, pour la première fois, la situation de la population d'ascendance africaine à l'aide d'une question insérée dans le formulaire du recensement de la population et du logement de 2011. Un appui a été apporté à la création d'INEInfo (version nationale de DevInfo), effectuée

¹ Institut national de statistique, Résumé des indicateurs sociaux, novembre 2011; MPPS, Annuaire de la mortalité, 2008; MPPS, Fondation de la Mission de l'enfant Jésus – Programme national en faveur de la santé maternelle et infantile, « Chiffres de la mortalité maternelle et infantile, 2010 »; Organisation de défense du peuple, Rapport annuel, 2010; Institut national de statistique, « Naissances vivantes enregistrées par groupe d'âge de la mère, 2010 ».

en totalité par l'Institut national de statistique, qui s'en sert pour diffuser les informations statistiques les plus pertinentes. L'UNICEF a par ailleurs aidé le Ministère du pouvoir populaire pour l'éducation à améliorer sensiblement la qualité de ses statistiques et la périodicité de leur diffusion.

9. Les principaux objectifs à atteindre à l'avenir sont les suivants : a) consolider les systèmes d'information créés ou renforcés avec la coopération de l'UNICEF et promouvoir une large diffusion, en temps opportun, des informations sur l'enfance et l'adolescence produites par le pays; b) tenir compte plus systématiquement des principes de la gestion fondée sur les résultats et des droits de l'homme dans la conception, l'exécution et le suivi des politiques concernant l'enfance et l'adolescence; c) poursuivre et consolider la mise en conformité du système de protection de l'enfance avec les normes internationales, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Loi organique pour la protection des enfants et des adolescents; d) intégrer la notion de développement des adolescents dans les connaissances, pratiques et comportements de divers groupes, dont les adolescents eux-mêmes, ainsi que dans la conception des politiques nationales; et e) aider le Ministère du pouvoir populaire pour l'éducation à se rendre plus à même d'appliquer le nouveau programme éducatif national.

Ressources utilisées

10. Le programme de coopération du pays pour la période 2009-2013 a débuté avec un plafond initial approuvé de 10 890 000 dollars, qui a été augmenté à hauteur de 13 540 000 dollars, dont 3 750 000 sont financés par les ressources ordinaires et 9 790 000 sont financés par d'autres ressources (sous réserve de la disponibilité des fonds). Le programme a été financé également par le secteur privé national et par la vente de cartes et de cadeaux. Au total, jusqu'à présent, il a utilisé 70 % des ressources ordinaires et 70 % des autres ressources.

Difficultés rencontrées et facteurs de progrès

11. Les processus de planification annuels ont entraîné quelques retards dans la mise en œuvre. Pour cette raison, le bureau de pays recourt depuis 2009 à des plans de travail pluriannuels.

Ajustements effectués

12. Les résultats escomptés, les stratégies et les orientations du programme de pays n'ont pas été modifiés. Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et l'UNICEF sont convenus de poursuivre et d'intensifier l'assistance technique durant la période 2012-2013 et de solliciter sa prolongation jusqu'en 2014, eu égard à la prolongation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Pour ce qui est des principaux objectifs à atteindre à l'avenir, compte tenu des priorités qu'il faudra fixer au PNUAD 2015-2019 concernant les droits de l'homme et l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est prévu : a) de consolider les systèmes d'information créés ou renforcés avec la coopération de l'UNICEF et de promouvoir une large diffusion, en temps opportun, des informations sur l'enfance et l'adolescence produites par le pays; b) de tenir compte plus systématiquement des principes de la gestion fondée sur les résultats et des droits de l'homme dans la conception, l'exécution et le suivi des politiques concernant l'enfance et

l'adolescence; c) de poursuivre et de consolider la mise en conformité du système de protection de l'enfance avec les normes internationales, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Loi organique pour la protection des enfants et des adolescents; d) d'intégrer la notion de développement des adolescents dans les connaissances, pratiques et comportements de divers groupes, dont les adolescents eux-mêmes, et dans la conception des politiques nationales; et e) d'aider à rendre le Ministère du pouvoir populaire pour l'éducation plus à même d'appliquer le nouveau programme éducatif national.

Conclusion

13. Il ressort de l'examen à mi-parcours dont il est question dans le présent rapport que la coopération de l'UNICEF avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'accroît et que les programmes que l'UNICEF met en œuvre dans les pays à revenu intermédiaire pour les aider à progresser plus rapidement et avec équité dans la réalisation des OMD demeurent pertinents. Il en ressort aussi qu'il importe de continuer à investir dans la compilation de données désagrégées, pour laquelle l'UNICEF continuera à fournir son appui.

14. Dans la région, la majorité des programmes visent à la fois à influencer sur les politiques nationales et à aboutir à des résultats tangibles en faveur de l'enfance au niveau infranational. Les travaux s'effectuent habituellement dans les régions les plus pauvres et dans les villes comptant un fort pourcentage d'autochtones et de personnes d'ascendance africaine. En tant qu'organisme chef de file, l'UNICEF contribue également à resserrer la coordination entre les partenaires du développement, ainsi qu'entre ceux-ci et les organismes des Nations Unies.